

Parcours d'éducation artistique et culturelle et arts visuels

Le parcours d'éducation artistique et culturelle vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. Il se fonde sur trois champs d'action indissociables qui constituent ces trois piliers : Des rencontres avec des artistes et des œuvres, des pratiques individuelles et collectives dans différents domaines artistiques, et des connaissances qui permettent l'acquisition de repères culturels ainsi que le développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

[Bulletin officiel n°28 du 9 juillet 2015](#)

Les actions pédagogiques « Arts Visuels » s'inscrivent dans le PEAC avec les objectifs suivants :

- Eveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour les films de qualité par la découverte des œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine visionnées en salle.
- Intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation au regard.
- Inciter les élèves à découvrir le chemin de la salle de cinéma comme lieu d'échange et de pratique culturelle en favorisant l'établissement de liens réguliers entre les classes et les salles de cinéma.

Ressources



[Collège au cinéma](#)



[École et cinéma](#)



[Lycéens et apprentis au cinéma](#)



[Cinéma de langues étrangères](#)



[Premiers Plans](#)



[Autres actions](#)

M.A.J. le 04/11/2016

Dans cette rubrique

- [Cinéma](#)

Cité administrative
15 bis rue Dupetit Thouars
49047 Angers CEDEX
Tél. 02 41 74 35 35

Localisation